

Malakoff, le 20 mai 2020

### Décision n° 2020 - 41 portant délégation de signature – M. Antoine VIGNERON

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2018 - 67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2018-32 du 8 octobre 2018 portant nomination du directeur systèmes d'information

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Antoine VIGNERON, directeur systèmes d'information, à l'effet de signer au nom de la directrice générale

- les engagements de dépense d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT, dans la limite de ses attributions ;
- les bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT, dans la limite de ses attributions ;
- et, dans la limite de ses attributions, tous autres actes et pièces de correspondance, à l'exclusion des textes normatifs internes à l'établissement.

**Art. 2.** – La décision n° 2020 – 32 du 11 février 2020 est abrogée.

**Art. 3.** – La présente décision prend effet à la date de sa signature.

**Art. 4.** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.



FLORENCE GERARD-CHALET